



MAC Acteur PRAP IBC

Maintien et Actualisation des Compétences

« Secteur Industrie BTP Commerce et Activités de Bureau »

Objectif :

Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de son entreprise.

Réf : 01.02-COM-MACPRAPIBC-QUAL01-01-Version1.0-Création : 26/02/2026

Modalité pédagogique – En PRESENTIEL

EN RÉSUMÉ

La formation "MAC Acteur PRAP IBC" permet de réactiver les compétences des salariés formés Acteur PRAP IBC et de redynamiser la démarche de prévention.

Elle se base sur le retour d'expérience de chaque stagiaire, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail.

Le recyclage Acteur PRAP IBC est obligatoire tous les 24 mois pour que le certificat reste valide.

COMPÉTENCES VISÉES

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

PÉDAGOGIE

Recueil des attentes préformation.

Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques et jeux de rôles.

Applications concrètes et retours d'expérience.

Le programme

Retour d'expérience, échange sur l'activité de l'acteur PRAP au sein de son entreprise, et Identifier l'évolution des situations de travail vécues depuis la formation initiale

Réactiver les fondamentaux PRAP IBC

Observer et analyser une situation de travail en respectant la démarche PRAP. Compléter la grille INRS

Relier les propositions d'amélioration aux principes généraux de prévention (9 PGP). Etablir des propositions

Traiter une analyse complète dans le cadre de l'épreuve certificative

FORMATION

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



— 7 heures

Soit 1 jour de formation

— Tarif : 850 € HT / Groupe

PRÉREQUIS : Titulaire d'un certificat d'Acteur PRAP IBC.

PUBLIC : Acteurs PRAP IBC.

MODALITES ET DELAI D'ACCES : L'accès à la formation est soumis à l'analyse du besoin et à la validation de la prestation. Le délai d'accès est organisé selon les disponibilités respectives du client et de S'hygia Conseils. Ce délai sera communiqué lors de l'étude de la demande.

ACCESIBILITE : S'hygia Conseils s'engage à favoriser l'accès aux formations aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement afin de rechercher les solutions adaptées.

ORGANISATION : De 1 à 10 stagiaires.

INTERVENANTS : Formateur certifié par l'assurance maladies – risques professionnels/INRS PRAP IBC.

ÉVALUATION : Renouvellement du certificat d'Acteur PRAP IBC de l'assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

A l'issue de la formation, sous réserve de réussite à l'épreuve certificative.

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.

Certificat valable pendant 2 ans.